

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 novembre 2023

Objet : Actualisation du forfait journalier de la mission d'intérim territorial

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 29 novembre deux mil vingt-trois à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Daniel GUERIN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Fernand BERSON, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Catherine DESPRES, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Actualisation du forfait journalier de la mission d'intérim territorial

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Vu la délibération n° 2000-36 du 30 novembre 2000 portant création du service de remplacement, devenu la mission d'intérim territorial,

Vu la délibération n° 2022-64 du 29 novembre 2022, fixant la participation financière des collectivités et établissements publics adhérents à la mission remplacement pour l'année 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réévaluer la tarification précédemment adoptée pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

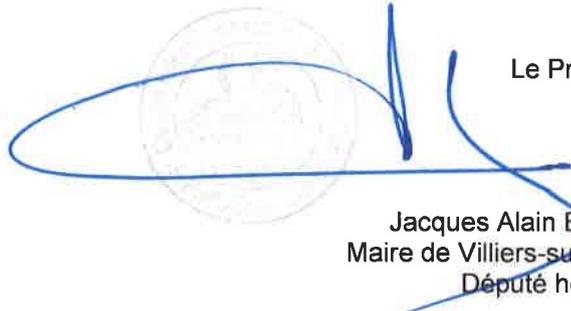
Article 1^{er} : FIXE le forfait journalier à la charge des collectivités et établissements publics affiliés pour la mission d'intérim territorial comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Agent de catégorie C : 205 € par jour de travail effectif.
- Agent de catégorie B : 225 € par jour de travail effectif.
- Agent de catégorie A : 275 € par jour de travail effectif.

Article 2 : FIXE une surcote de + 50% de la tarification pour les collectivités et établissements non affiliés.

Article 3 : APPROUVE les modifications apportées à la convention type ci-annexée.

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire